



CP 307 : Courtage

E.R. : Thibaut Montjardin - Maarten Dedejne – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

17/10/19

Accord sectoriel 2019-2020

1. Pouvoir d'achat

- Augmentation des salaires barémiques de :

- + 0,55% au 1/12/2019

- + 0,55% au 01/12/2020

- Augmentation du montant des éco-chèques de +35 € à partir de 2019, soit un total de 250€

2. Déplacement domicile-travail

Adaptation conformément à la CCT du CNT

3. Travail faisable

- **RCC** : Conclusion d'une CCT Régime de chômage avec complément d'entreprise 2019-2020 – longue carrière
- **Crédit-temps** : Les CCT ont été signées en juillet. Pour plus d'informations vous pouvez cliquer [ici](#)

4. Mobilité :

- Dans les entreprises avec représentation syndicale, des discussions sur le budget mobilité auront lieu avant fin 2020.

5. Formation/Outplacement

- Nous n'avons pas introduit de demandes supplémentaires pour la formation parce que les ressources financières du CEPOM ont déjà été considérablement augmentées lors des dernières négociations et que nous avons une trajectoire de croissance qui va jusqu'en 2024.